



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /  
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Numéro d'identification : 2025-026-SEF-MDD ROQUEBILIERE-PAC  
PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A <input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B <input type="checkbox"/> FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C <input type="checkbox"/> SERVICES CCAG concerné en vigueur	D <input type="checkbox"/> MOE CCAG concerné en vigueur
---	--	---	--

**L'avis implique** : un marché public

**Identification du pouvoir adjudicateur** : Département des Alpes-Maritimes  
**Représentant du pouvoir adjudicateur** : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
**Activité principale** : Services généraux des administrations publiques

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Département des Alpes-Maritimes.  
**Correspondant** : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Maintenance des Collèges - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 660- B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - **téléphone** : 04.97.18.67.99  
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

**Objet du marché** : Remplacement de la PAC air/eau  
**Lieu d'exécution et de livraison** : MDD Roquebilière. 30, Avenue Corniglion-Molinier. 06450 Roquebilière  
**Visite sur place** : la visite est obligatoire. **Contact** : M LECONTE THIERRY 06.49.16.44.38 (du mardi au vendredi) ou secrétariat du service 04.97.18.62.81/62  
**Durée du marché ou délai d'exécution** : 3 mois, à compter de la notification du marché.  
**Type de procédure** : Marché à procédure adaptée

**Conditions d'obtention du dossier de consultation** : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

**Contenu du dossier de consultation** :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,
- l'engagement du soumissionnaire,
- la charte chantier vert,
- le cadre de Mémoire Technique et Environnemental,
- le formulaire DC1 et le formulaire DC2.

**Conditions de remise des offres** :  
Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

**Unité monétaire utilisée** : l'euro  
**Langue utilisée** : Français

**Date limite de réception des offres** : 15 mai 2025 à 15h30

**Délai de validité des offres** : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Critère de sélection des candidatures :**

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques : Liste des qualifications professionnelles exigés : **QUALIBAT 5231**

Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher inférieure à 1000 m<sup>2</sup>.

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

**Justificatifs candidature :**

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques :

- Liste des qualifications professionnelles exigés ou équivalents : QUALIBAT 5231

Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher inférieure à 1000 m<sup>2</sup>.

**Justificatifs offre :**

- la Décomposition du prix global et forfaitaire dûment remplie, datée et signée.
- le mémoire technique dûment rempli.
- l'engagement du soumissionnaire dûment daté et signé.
- L'attestation de visite signée

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le mémoire technique fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

**Critères de jugement des offres :**

1. le Prix (pondération : 70%)
2. la valeur technique (pondération : 30%)

**Valeur technique et environnementale de l'offre (noté sur 18 points)**

Les éléments du mémoire technique qui servent au classement des offres sont :

**-critère n°1 : (noté sur 18 points)** Les moyens matériels et humains et les modalités proposés pour conduire le chantier dans le respect du délai contractuel. Les dispositions prises en matière de sécurité.

**-critère n°2 : (noté sur 12 points) :**

Le candidat doit décrire les dispositions envisagées pour appréhender le chantier de manière environnementale au regard de la charte chantier vert. Le candidat décrit le modèle de son Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED). Il décrit le mode de suivi et la traçabilité de ses déchets d'activités. Il donne les informations nécessaires quant à la mise en place des bordereaux de suivi des déchets (BSD). Il précise les modalités qu'il met en œuvre pour le recyclage de la PAC, le mode de traitement (recyclage, etc.) et les filières de valorisation ou d'élimination employées.

La valeur technique et environnementale de l'offre est valorisée sur 30 points. Elle est la somme des notes des sous-critères ci-dessus.

Ce critère valeur technique et environnemental est jugé au vu du contenu mémoire remis par le candidat.

La note finale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

note VTO = 30 (total des points du Mémoire technique du candidat / total des points du Mémoire Technique le mieux noté).

**Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.**

**Le critère PRIX de l'offre**

Le critère « Prix de l'Offre » est analysé à partir du montant de la DPGF.

Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecter le nombre maximal de points de 70. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué est le suivant : Note Prix candidat A = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix du candidat A) x 70

**Classement final des offres**

La note finale des offres est calculée de la façon suivante : **Note finale des offres** **Note finale du candidat**  
**= Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique ».**

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

**Cautionnement et garanties exigés** : sans objet

**Modalité d'ouverture des offres** : séance non publique

**Autres informations** : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

**Négociations**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

**Procédure de recours :**

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr) - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

**Date d'envoi à la publication** : 24 avril 2025